ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 124132

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la question de la prise en charge de l'autisme et l'accompagnement des familles. L'autisme reste une pathologie difficile à appréhender à cause de l'expression de ses symptômes, de son dépistage, de son diagnostic et surtout de son manque de structures d'accueil dédiées. Les causes de la maladie sont encore floues et sont encore parfois source de malentendus (mise en cause de la relation mère-enfant notamment), le diagnostic n'est pas toujours posé précocement et avec justesse et les familles se trouvent démunies lorsqu'enfin le mot « autisme » leur est prononcé. Aujourd'hui, en France, la prise en charge des enfants autistes est bien loin d'être parfaite. Deux choix s'imposent : soit une prise en charge classique exclusivement psychiatrique dominée par la psychanalyse (en hôpital de jour puis en hôpital psychiatrique pour les adultes), soit une prise en charge tournée vers des méthodes éducatives telle l'admission en SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) mais celle-ci n'est pas exclusivement adapté aux enfants autistes ou telle la technique ABA (*applied behavior analysis*) technique développée pour les autistes mais non remboursée. Cette dernière montre des résultats satisfaisants mais elle est très contraignante pour la famille qui doit énormément s'investir dans le suivi de leur enfant (arrêt du travail, accompagnement par une AVS, un psychologue, une éducatrice..). Une personne autiste a besoin d'un accompagnement tout au long de sa vie, la prise en charge doit être éducative et pédagogique très loin de l'institution psychiatrique. Les enfants autistes gagnent en autonomie lorsque leur intégration sociale est réussie. Les approches éducatives et pédagogiques spécifiques ont fait leur preuve dans d'autres pays notamment anglo-saxons où elles sont financées par les pouvoirs publics. Aussi, il lui demande d'engager une réelle politique en faveur de la prise en charge de l'autisme et de l'accompagnement des familles ; il souhaite de même que l'autisme soit annoncé grande cause nationale 2012 afin que cette maladie sorte de son carcan de maladie psychiatrique.

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Lagarde
Circonscription : Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 124132
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12993
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)